

# PUBLICATION ENQUETE PUBLIQUE

## 1. Objet

Le 14/03/2024, le ministre flamand du patrimoine immobilier a signé un arrêté, levant l'arrêté ministériel protégeant comme monument et paysage urbain d'une grange à colombages et ses environs à Fourons (Fouron-Saint-Martin)

## 2. Période

L'enquête publique est ouverte du 29/04/2024 au 29/05/2024 à 12h00

## 3. Consultation

La décision et le dossier de suspension provisoire peuvent être consultés au Centre administratif de la commune de Fourons, Place Communale 1, 3798 FOURONS, uniquement sur rendez-vous - 04 381 99 40

Vous pouvez également consulter ces documents sous forme électronique au Team Info-Point Patrimoine de l'Agence immobilière, Bâtiment Herman Teirlinck sur le site de Thurn & Taxi, Avenue du Port 88, 1000 Bruxelles.

Vous pouvez prendre rendez-vous - 02 553 16 50

Dès le début de l'enquête publique, vous trouverez également ces informations sur le site web de l'Agence du patrimoine : <https://openbareonderzoeken.onroerendergoed.be>

## 4. Commentaires ou objections

Les commentaires et les objections peuvent être soumis par écrit à l'adresse suivante Commune de Fourons, Place Communale 1, 3798 Fourons

Vous pouvez également soumettre vos commentaires et vos objections à l'adresse suivante : [ro@devoor.be](mailto:ro@devoor.be)

Kimberly Peeters  
Directeur Général

Joris Gaens  
Bourgmestre